



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Meurthe-et-Moselle

Commune : Nancy

Autres communes :

R500

Appellation : villa Bonnabelle

Monument(s)

Appellation : villa Bonnabelle

Protection : inscription partielle

Arrêté : inscription le 13/10/1987

Étendue de la protection : Façades et toitures ; intérieurs en rez-de-chaussée y compris les vitraux
: inscription par arrêté du 13 octobre 1987

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.